

Commission médicale d'établissement de l'AP-HP
Comité des internes et des médecins à diplôme étranger
Réunion du 14 avril 2017

Présents :

Alexandre Allera, Joël Ankri, Marie Baron, Jacques Boddaert, Larbi Boudaoud, Nathalie Cavailles, Édouard Godefroi, Olivier Hélénon, Delphine Lebigre, Bruno Lepoutre, Albert Ouazana, Moussa Oudjhani, Éric Pautas, Gwenn Pichon-Naudé, Géraldine Poenou, Christophe Trivalle, et Jean-Yves Artigou

Excusés :

Philippe Arnaud, Thierry Chinet, Gérard Helft, Luc Mouthon

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 27 février 2017

Le compte rendu est approuvé.

2. Postes ouverts en médecine générale et en spécialité pour la gériatrie : offres à l'AP-HP et préparation des prochaines commissions de répartition

Bruno Lepoutre rappelle que l'Île-de-France accueille 1 700 internes du DES de médecine générale dont 1 300 en stages hospitaliers et 400 en stages ambulatoires. La maquette de médecine générale prévue dans la réforme comporte une première année partagée entre la médecine ambulatoire et la médecine d'urgence. Toutefois, la médecine ambulatoire accueille déjà les internes en cours de cursus et de grosses difficultés se font jour pour accueillir en stage ambulatoire les nouveaux internes de la phase socle. Ainsi, seuls environ 25 stages ambulatoires pourraient être offerts aux nouveaux internes de la phase socle en première année, ce qui nécessite d'ouvrir des postes dans les services hospitaliers. Les stages polyvalents dans un nombre de services estimé à 165 compléteront cette première année socle.

Comme la gynécologie-obstétrique, la pédiatrie ou encore les stages ne bénéficiant pas d'une bonne évaluation, la gériatrie ne fait pas partie de ces stages polyvalents, ce que les participants regrettent vivement estimant que la gériatrie a toute sa place dans cette première année socle (Marie Baron, représentant les internes de médecine générale).

S'appuyant sur le diaporama figurant en [annexe 1](#), Jacques Boddaert précise la répartition des internes notamment en fonction des différents exercices de la gériatrie entre unités de gériatrie aigue (UGA) et soins de suite et de réadaptation (SSR).

La ventilation des internes : sur 130 internes affectés en UGA, 116 sont DES de MG et 14 de gériatrie alors que sur les 60 internes affectés dans les SSR, la quasi exclusivité provient du DES de médecine générale. L'ensemble des services de gériatrie au moment de cette enquête réalisée en 2015-2016 fonctionnent avec 130 en UGA, 60 en SSR et 4 en ambulatoire, soit 194 internes par semestre dont 180 de médecine générale.

Une soixantaine de postes de médecine générale devraient passer en gériatrie dans le prochain DES de gériatrie (Bruno Lepoutre).

Les coordonnateurs de gériatrie insistent sur l'importance majeure à leurs yeux de distinguer la qualité formatrice des services, seul élément devant intervenir dans l'attribution des internes, et le rôle des internes sur le fonctionnement des services qui de ce seul point de vue correspond à un déficit

qu'ils estiment à environ 145 internes. Bruno Lepoutre observe que cela représente le quart des effectifs d'internes de médecine générale.

Joël Ankri insiste sur la priorité qu'il faut donner à l'aspect formateur des services. Il pense important de travailler parallèlement à améliorer l'attractivité de la gériatrie auprès des jeunes collègues. Enfin, il est important que la permanence des soins soit assurée et il faut anticiper la diminution du nombre des internes de médecine générale dans les services gériatriques et mettre en place une prise en charge médicale ne reposant pas sur les internes.

Christophe Trivalle regrette le manque d'anticipation de ces évolutions d'effectifs qui auraient dû être prévues. Il regrette également le manque de transparence dans les attributions ou suppressions des postes notamment dans les structures de gériatrie comme la sienne qui a subi une diminution drastique du nombre d'internes mettant en difficulté son fonctionnement.

Des pistes sont suggérées comme celle de la création de postes partagés entre deux spécialités...

Géraldine Poenou observe qu'il faut tenir également compte des internes en cours de cycle actuellement et les prévisions doivent tenir compte de ces deux contingents d'internes. Les internes actuellement dans le cursus du DESC de gériatrie occupent 15 postes au choix dont 8 à 9 sont effectivement choisis par semestre (Éric Pautas).

Les coordonnateurs de médecine générale, Albert Ouazana et Bruno Lepoutre, acceptent d'ouvrir à la gériatrie la première année socle : ils demandent aux deux coordonnateurs, Éric Pautas et Jacques Boddaert de leurs désigner 30 services de gériatrie qui pourront faire l'objet d'un agrément en médecine générale dans le cadre de cette phase socle.

Les coordonnateurs de gériatrie désigneront ces services sur des éléments pédagogiques au sein des UGA de l'AP-HP et non dans les SSR. Bruno Lepoutre et Albert Ouazana rappellent que l'agrément pour la médecine générale est donné systématiquement dès lors que les coordonnateurs de gériatrie ont donné leur agrément.

L'agrément donné à ces 30 services pour accueillir des internes de phase socle aidera considérablement les UGA de l'AP-HP mais cela ne réglera pas pour autant le problème du fonctionnement des SSR. Le caractère formateur pour les internes des SSR doit être mieux mis en valeur (Joël Ankri) et un nouveau mode de fonctionnement de ces services doit être mis en place, moins dépendant de la présence d'internes.

Dans ce sens, Albert Ouazana a adressé aux chefs de service concernés un courrier figurant en [annexe 2](#) les informant de la baisse importante attendue des postes d'internes en médecine générale dans leurs services et les invitant à trouver des effectifs alternatifs aux internes de médecine générale pour assurer leur fonctionnement.

Le principe d'une réunion entre les coordonnateurs, mise en place par Jean-Yves Artigou avant la commission de répartition début septembre est retenu.

3. Projets de formation spécifique pour les praticiens à diplôme hors Union européenne

Le D^r Larbi Boudaoud, hématologue, membre du conseil d'administration du syndicat des praticiens à diplôme hors Union européenne, présente le parcours de ces praticiens dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice. Celle-ci se termine pour les listes C (examen) ; en revanche, la procédure se poursuit pour les listes A (sur concours) et B (pour les réfugiés et les apatrides). Le diaporama figure en [annexe 3](#).

Le D^r Moussa Oudjhani, pharmacien à Henri-Mondor et secrétaire général du syndicat, insiste sur la formation souvent incomplète de ces praticiens et sur la nécessité de l'améliorer. Une enquête effectuée auprès de ces médecins révèle que 60 % d'entre eux ne peuvent accéder à l'inscription pour un diplôme universitaire que n'autorise pas le chef de service, parfois ils ne sont pas admis aux staffs ou ne trouvent pas d'encadrement adéquat pour leur formation. Un débat s'engage sur les pistes à proposer pour améliorer cette formation, rendue difficile par le fait que c'est au praticien de trouver le service d'accueil et le support financier qui s'y attache.

C'est au moment de l'embauche que le praticien doit expliquer à son futur chef de service sa spécificité et la nécessité d'accomplir en trois ans un parcours formateur similaire à celui des internes du DES afin d'obtenir un aménagement de son emploi du temps lui permettant de se former et notamment de s'inscrire aux différents diplômes universitaires (Géraldine Poénou). Il doit également se rapprocher dès le début de son cursus du coordonnateur du DES de sa spécialité pour obtenir à la fois conseils et éventuellement facilitation auprès de son chef de service (Jean-Yves Artigou).

4. Réforme du troisième cycle des études médicales

Un préavis de grève nationale a été déposé par les internes pour le 18 avril dont les motifs portant sur la réforme du troisième cycle sont développés par les représentants des internes.

5. Bourses de résident du Collège de médecine : Delphine Lebigre et Jean-Yves Artigou

Le jury d'attribution des bourses au titre des résidents étrangers des hôpitaux de Paris 2017-2018 s'est réuni le 27 mars 2017.

Ce sont 41 bourses qui ont été réparties au terme d'une sélection rigoureuse : 19 médecins stagiaires associés, 16 praticiens DFMS, 5 praticiens de l'union européenne et 1 DFMSA.

Prochaine réunion du comité : lundi 26 juin 2017 à 17 heures, salle 119.

Le 18 avril 2017

P^r Jean-Yves Artigou
*Président du comité CME des internes et
médecins à diplôme étranger*